

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MARS 2024 A 19 H 45**

**Date des convocations :** 7 mars 2024

**Étaient présents :** BUCHEIX Daniel, FRELET Pascal, LOONIS Clothaire, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud,

**Absents excusés :** DELGRANDE STEFANI Léa, BULLE Sophie a donné procuration à MILLON Pierre, VIENNET Julien a donné procuration à LOONIS Clothaire,

**Quorum :** 5 présents sur 8, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** SIMERAY Arnaud désigné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Ordre du Jour :**

- Approbation des comptes administratifs 2024,
- Approbation des budgets primitifs 2024,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024,
  - Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour : Rajout : Délégation au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Accord du Conseil

**DELEGATION AU MAIRE POUR PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE :**

Le Maire expose l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce sens qu'à l'occasion du vote des budgets primitifs, le Conseil Municipal peut prendre une délibération autorisant le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner délégation au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 «BOIS M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-22 339.28 €	Dépenses	- 9 869.66 €
Recettes	+22 112.04 €	Recettes	+ 25 625.56 €
Déficit 2023	- 227.24 €	Excédent 2023	+ 15 755.90 €
Excédent reporté 2022	+ 22 476.43 €	Déficit reporté 2022	- 4 891.51 €
Affectation	- 4 891.51 €		
<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 17 357.68 €</b>	<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 10 864.39 €</b>

**Excédent global 2023 : + 28 222.07 €**

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2023 «BOIS M57 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident de reporter au budget primitif 2024 les excédents de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 17 357.68 €
- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 10 864.39 €.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 «EAU M49 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-19 258.65 €	Dépenses	- 328 511.72 €
Recettes	+24 554.60 €	Recettes	+ 334 668.78 €
Excédent 2023	+ 5 295.95 €	Excédent 2023	+ 6 157.06 €
Excédent reporté 2022	+ 25 739.92 €	Excédent reporté 2022	+ 30 742.52 €
<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 31 035.87 €</b>	<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 36 899.58 €</b>
		RàR en dépense	-189 650.04 €
		RàR en recette	+155 657.85 €
		<b>Excédent cumulé après RàA</b>	<b>+ 2 906.85 €</b>

**Excédent global 2023 avant RàR : + 67 935.45 €**

**Excédent global 2023 après RàR : + 33 942.72 €**

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2023 «EAU M49 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident de reporter au budget primitif 2024 les excédents de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 31 035.87 €
- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 36 899.58 €.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 «COMMUNE M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-78 636.39 €	Dépenses	- 19 466.99 €
Recettes	+115 545.81 €	Recettes	+ 24 406.76 €
Excédent 2023	+ 36 909.42 €	Excédent 2023	+ 4 939.77 €
Excédent reporté 2022	+ 69 302.40 €	Excédent reporté 2022	- 8 670.75 €
<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 106 211.82 €</b>	<b>Excédent cumulé 2023</b>	<b>+ 13 610.52 €</b>

**Excédent global 2023 : + 119 822.34 €**

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2023 «COMMUNE M57 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident de reporter au budget primitif 2024 les excédents de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 106 211.82 €
- compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 13 610.52 €.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 « BOIS M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 42 997.68 €	Dépenses	- 26 892.07 €
Recettes	+ 42 997.68 €	Recettes	+26 892.07 €
Équilibré	0.00 €	Équilibré	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 « Bois M57 »

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 « EAU M49 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 43 845.65 €	Dépenses	- 214 090.54 €
Recettes	+ 60 347.37 €	Recettes	+214 090.54 €
Équilibré	+16 501.72 €	Équilibré	0.00 €

**Excédent global 2024 : 16 501.72 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 « EAU M49 »

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 « COMMUNE M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 133 078.48 €	Dépenses	- 88 960.00 €
Recettes	+206 908.82 €	Recettes	+88 960.00 €
Excédent 2024	+73 830.34 €	Équilibré	0.00 €

**Excédent global 2024 : 73 830.34 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 « COMMUNE M57 ».

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes directes locales 2023 et propose une augmentation de 1%.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote, 5 voix pour, 2 contre,

**ACCÉPTE** l'augmentation de 1% des taxes directes locales

La taxe foncière sur le bâti passe de 29.20 % à 29.49%

La taxe foncière sur le non bâti passe de 15.50 % à 15.65 %

La taxe d'habitation passe de 17.53 % à 17.71 %

La Cotisation Foncière des Entreprises passe de 18.94 % à 19.13 %

**DEVIS ROBERT JARDINS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCÉPTE** le devis de ROBERT JARDINS d'un montant de 646.50 € relatif à la remise en état des abords de la vierge située en haut du village.

La séance est levée à 21 h

Le Maire,

Pierre MILLON

